

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
CANTON DE NAJAC**

COMMUNE DE SAINT ANDRE DE NAJAC

L'an deux mil vingt et un, le 13 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEGA Christophe

PRESENTS : DEGA Christophe, ANDRIEU Rémi, BOSCH Nicolas, ELIE Alain, FALIPOU Pascal, HUGOUNET Christian, LAGARRIGUE Jacques, MÉDAL Colette, MERCADIER Dorian, PUECHBERTY Angélique, TRANIER Sabine

EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRETARE : FALIPOU Pascal

ADRESSAGE –Intervention de Carine GUYOT, Agent Administratif

Carine GUYOT remercie les conseillers municipaux pour leur travail.

Elle demande une harmonisation :

- faut-il des plaques de rues sur toutes les voies ?
 - cela dépend de la longueur de la voie (ex : route de Béteille) ; certaines voies sont courtes (ex : impasse de Lhomp) ; à Belpech, la route de Belpech se poursuit sans changement de direction.
 - y a-t-il un intérêt de dénommer les impasses ou un panneau de signalisation suffit-il ?
- concernant le positionnement des plaques de rues :
 - il convient de prêter attention aux Routes Départementales : le positionnement sur les poteaux des panneaux directionnels n'est pas permis ; il n'est par contre pas ridicule de découper la RD922 en deux parties Route de Laguépie / Route de La Fouillade, pour éviter des numéros de maison à rallonge. Conseil sera pris auprès du Conseil Départemental.
 - les panneaux doivent être placés à une hauteur minimale de 2.20m (sur des poteaux de 2.50m) avec une tolérance à 1.50m, ceci pour des soucis de visibilité, sécurité (en cas de passage d'un véhicule haut) et risque de vandalisme.
 - il convient de distinguer noms de rues et panneaux directionnels.
- concernant les logements locatifs appartenant à la commune, la numérotation se fera en partant de celle des logements de la Résidence de l'Oratoire

Il est décidé de l'installation d'au minimum un panneau par voie (plus si la voie est longue) ; placés pour éviter la confusion avec les panneaux directionnels.

Colette MÉDAL signale des panneaux de lieux-dits usés – Lherm, Fouloubal...

Vote du Compte-Rendu de la séance du 23 Mars 2021

DÉLIBÉRATIONS :

-COMMUNE-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est exposé à l'assemblée que le budget primitif 2021 proposé est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 1 188 023.56€ en section de fonctionnement et 1 279 552.67€ en section d'investissement.

Après avoir présenté le détail par chapitres des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement et de celles de la section d'investissement, il est proposé à l'assemblée d'équilibrer les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement en mouvement budgétaire comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 188 023.56	1 188 023.56
INVESTISSEMENT	1 279 552.67	1 279 552.67
TOTAL	2 467 576.23	2 467 576.23

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de la commune pour 2021 comme exposé ci-dessus.

Adopté à l'Unanimité

-COMPLEXE MULTISERVICES-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est exposé à l'assemblée que le budget primitif 2021 proposé est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 63 429.19€ en section de fonctionnement et 43 342.50€ en section d'investissement.

Après avoir présenté le détail par chapitres des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement et de celles de la section d'investissement, il est proposé à l'assemblée d'équilibrer les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement en mouvement budgétaire comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	63 429.19	63 429.19
INVESTISSEMENT	43 342.50	43 342.50
TOTAL	106 771.69	106 771.69

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif du complexe multiservices pour 2021 comme exposé ci-dessus.

Adopté à l'Unanimité.

-ASSAINISSEMENT-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est exposé à l'assemblée que le budget primitif 2021 proposé est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 83 729.38€ en section d'exploitation et 76 289.47€ en section d'investissement.

Après avoir présenté le détail par chapitres des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement et de celles de la section d'investissement, il est proposé à l'assemblée d'équilibrer les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement en mouvement budgétaire comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	83 729.38	83 729.38
INVESTISSEMENT	76 289.47	76 289.47
TOTAL	160 018.85	160 018.85

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif assainissement pour 2021 comme exposé ci-dessus.

Adopté à l'Unanimité

-DURÉE D'AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ÉTUDES ET D'INSERTION NON SUIVIS DE RÉALISATION

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que

Les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation doivent être :

- soit sortis de l'actif par le comptable auquel est fourni un certificat administratif
- soit amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- que les frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation seront amortis sur 5 ans.

Adopté à l'Unanimité

-TRAVAUX LOGEMENT N°1 A BETEILLE :

La porte d'entrée doit être remplacée. Un devis a été demandé à la Miroiterie Villefranchoise. Deux modèles – pour des montants de 813.45€ HT et 1 196.00€ HT-sont proposés. Le Conseil Municipal propose de soumettre le choix à la locataire.

DIVERS :

-Le constat est établi qu'aucun contrôle de la desserte d'assainissement collectif n'est effectué au niveau des bâtiments desservis lors d'une vente. La commune n'a aucune tarification, ni certification à ce sujet. Un procédé à base de fumigène dispersé afin d'observer la conformité du raccordement. Il convient de se renseigner auprès d'autres communes. Cette question sera réétudiée lors d'une prochaine séance.

-Projet concernant le café Le Saint-André :

Face aux questionnements évoqués par les riverains, la fréquentation de la terrasse derrière le bâtiment à compter d'une certaine heure pourrait être envisagée.

La CCI a été mandatée élaborer l'étude économique sur la faisabilité du projet. Un rendez-vous avec les propriétaires est prévu.

-Travaux logement n°6 à Béteille :

Des problèmes signalés au niveau de l'étanchéité d'une douche, de volets et du vis-à-vis avec la propriétaire attenante sont à traiter.

-Contrat assurance bâtiments :

Un changement de compagnie d'assurance-de Groupama à Allianz- a été décidé pour 2019. Suite à la survenue de sinistres (vols), la cotisation 2021 a augmenté d'environ 35%.

Un devis a été resollicité auprès de Groupama ; la prise en compte de la vétusté commence à 30% ; une simulation d'un précédent sinistre dû à la grêle soulignait une prise en charge qui aurait été moindre avec le présent contrat chez Allianz.

Il conviendra de comparer les tarifs mais aussi plus précisément les garanties couvertes par chacune des deux offres.

- Contrats de travail :

- Florian PIRARD a été embauché pour un CDD de 3 mois sur 14h hebdomadaires depuis le 8 Avril 2021 pour répondre à un besoin ponctuel pour l'entretien des espaces verts.

- Julien HUGOUNET a posé sa démission à effet du 31 Mai 2021. Il désire se consacrer à temps plein à son activité agricole.

Il conviendra de réétudier l'organisation du travail à la suite.

-Illuminations de Noël :

- La location est plus onéreuse.

- Suite à des offres de prix pour les traverses entre 800€ et 1000€ l'unité et pour l'illumination de la mairie pour environ 800€, un budget de 5000€ est décidé.

-Dépôt de gravier sur la RD922 :

Face au constat que des personnes s'arrêtent pour pique-niquer à cet endroit, il a été demandé des conteneurs supplémentaires, installation refusée par Ouest Aveyron Communauté.

L'installation de poubelles est à l'étude pour éviter les dépôts sauvages.

-Distribution de sacs poubelles :

Ouest Aveyron Communauté va supprimer la fourniture de sacs noirs. En contrepartie, la dotation de sacs jaunes sera augmentée car les consignes de tri vont être élargies pour diminuer au maximum les volumes des ordures ménagères.

-Des bancs vont être installés en plusieurs points de passage.

-Permis de construire pour l'atelier municipal :

Le Permis de Construire a été accordé. Les appels d'offres se feront en juin pour des travaux débutant en septembre.

-Point travaux :

-Les plantations sont terminées. Le désherbage est avancé. Le passage du broyeur d'accotement va commencer.

-De l'enrobé à froid a été reçu. Un passage de buse doit être fait à La Borie de Rouergue

-Un problème d'écoulement d'eau devant chez Mr BESSIERES va être réglé par la remontée du niveau de la route au niveau de son entrée

-Précédemment aux travaux de voirie prévus mi-mai, la Sogedo sera contactée pour relever le niveau de certaines bouches à clé.

-Elections départementales et régionales :

Les dates sont décalées aux 20 et 27 juin 2021. Des tests Covid-19 seront demandés aux assesseurs non vaccinés

-Le chemin au bord du Viaur en direction de Bor et Bar est encombré par du bois accumulé lors des dernières crues. Le message laissé au Syndicat du Viaur doit être renouvelé pour un passage d'ici l'été.

-Un problème de servitude le long du Viaur concernant un passage sur un terrain privé demeure. Ce chemin a été fermé par la propriétaire. Une visite sur le terrain va avoir lieu pour rétablir celle-ci.

-Rénovation du logement n°7 au Bourg :

Les côtes des meubles de cuisine ont été prises. La livraison est prévue fin mai et la pose à partir du 7 juin.